

**Dossier de demande d'autorisation au titre de  
l'article R.515-10 du Code de l'environnement**

**Stockage souterrain de déchets dangereux pour  
une durée illimitée - Wittelsheim (68)**

Pièce chapeau du dossier



Février 2023

Projet n°ALSP220049

Rapport n°A116933

# Fiche signalétique

Dossier de Demande d’Autorisation au titre de l’article R.515-10 du Code de l’environnement

Stockage souterrain de déchets dangereux pour une durée illimitée – Wittelsheim (68)

CLIENT	SITE D’INTERVENTION
MDPA	MDPA
Avenue Joseph Else 68 310 Wittelsheim	Avenue Joseph Else 68 310 Wittelsheim
/	Mme Céline Schumpp Liquidatrice amiable et Secrétaire Générale Tél : +33 3 89 57 87 32 Mail : <a href="mailto:c.schumpp@mdpa.fr">c.schumpp@mdpa.fr</a>

RAPPORT D’ANTEA GROUP	
Direction de projet	Sophie JANVIER
Rapport n°	A116393
Version n°	Version B
Projet n°	ALSP220049

	Nom	Fonction	Signature
Rédaction	Stéphanie DUGENEST	Ingénieur Référent	
	Isabelle TACHOT	Ingénieure de projets	
Vérification technique	Elsa LE PRIEUR	Responsable d’activité – Risques industriels et Dossiers réglementaires	
Approbation	Sophie JANVIER	Directrice de projets Infrastructures	

## Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Objet des modifications
A	24/05/2022	Version initiale pour dépôt
B	20/02/2023	Intégration de compléments à la suite des remarques de l’Autorité environnementale (signalés en violet)
C		

## Contexte

L'arrêté préfectoral du 23 mars 2017 autorisait la prolongation, pour une durée illimitée, de l'autorisation de stockage souterrain en couches géologiques profondes, de produits dangereux, non radioactifs, sur le territoire de la commune de Wittelsheim. Il assortissait cette autorisation de nombreuses obligations faites à l'exploitant (les Mines de Potasse d'Alsace, MDPA) qui devait prendre les mesures techniques nécessaires pour maintenir la sécurité du site et surveiller son évolution, notamment pour empêcher, y compris sur le long terme, toute pollution de la nappe phréatique d'Alsace.

La cour administrative d'appel de Nancy a annulé, le 15 octobre 2021, l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017 aux motifs que les MDPA ne disposaient pas de capacités techniques et financières propres et que leurs garanties financières n'avaient pas été réévaluées au regard de la prolongation illimitée de l'autorisation de stockage souterrain.

De ce fait, les travaux de confinement du stockage, autorisés par cet arrêté préfectoral, ont été arrêtés à cette date. Un arrêté ministériel du 28 février 2022 a apporté la garantie de l'Etat aux engagements pris et à venir des MDPA en application de l'article 165 de la loi de finances 2022. Par ailleurs, un décret n°2022-536 en date du 15 avril 2022 a modifié l'article R. 516-1 du code de l'environnement en prévoyant que sont exemptées des obligations de constitution de garanties financières les installations classées exploitées directement par l'Etat mais aussi celles « *bénéficiant d'une garantie financière de l'Etat couvrant les opérations mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 516-1.* », ce qui est le cas des MDPA, compte tenu de la garantie de l'Etat précitée.

Par un nouvel arrêté en date du 28 janvier 2022, le préfet du Haut-Rhin a mis en demeure les MDPA de régulariser la situation administrative du stockage souterrain en couches géologiques profondes, de produits dangereux, non radioactifs.

Dans ce cadre, les MDPA doivent déposer à la préfecture du Haut-Rhin, sous un délai de 4 mois à compter de la notification de l'arrêté, un dossier de demande d'autorisation conforme aux prescriptions des articles R. 515-11, R. 122-1, R. 122-2, R. 122-4 et R. 122-5 du code de l'environnement en vue du stockage pour une durée illimitée de déchets dangereux dans des conditions régulières.

L'arrêté préfectoral suspend tous travaux, opérations ou activités, de nature à compromettre la réversibilité potentielle du stockage des déchets et prescrit des mesures conservatoires.

**Dans ce cadre, les MDPA réalisent le dossier de demande d'autorisation (DDA) pour un stockage souterrain de déchets dangereux, non radioactifs, en couches géologiques profondes pour une durée illimitée, et ce sur la base du dossier établi en 2015.**

Les travaux de mise en œuvre des mesures conservatoires (hormis ceux nécessaires à la maintenance et la sécurité des installations et du site) prescrits par l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2022 ont depuis été suspendus par ordonnance du Tribunal Administratif du 12 janvier 2023.

# Contenu du dossier

Le présent dossier a été établi conformément à l'article R.515-11 du Code de l'environnement.

Il comprend :

- **LA DEMANDE,**
- **LES ANNEXES A LA DEMANDE (DOCUMENTS REGLEMENTAIRES) :**
  - **Annexe 1** : Carte 1/25000<sup>ème</sup> de localisation,
  - **Annexe 2** : Plan au 1/2500<sup>ème</sup> des installations de surface et leurs abords sur 200 m,
  - **Annexe 3** : Plan 1/2000<sup>ème</sup> du stockage souterrain,  
Le plan est fourni à l'échelle 1/2000<sup>ème</sup> et non à l'échelle 1/200<sup>ème</sup> compte tenu des dimensions du stockage.
  - **Annexe 4** : Bilan écologique (étude d'impact),
  - **Annexe 5** : Exposé des solutions alternatives au maintien du stockage avec leurs conséquences respectives et indiquant les motifs pour lesquels le projet a été retenu,
  - **Annexe 6** : Étude de sûreté du confinement à long terme de la matrice réceptrice compte tenu de ses caractéristiques géotechnique,
  - **Annexe 7** : Notice relative à la conformité de l'installation projetée avec les prescriptions législatives et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité du personnel → Sans objet (le projet concernant l'arrêt d'une installation),

A la suite des remarques transmises sur l'étude d'impact par l'Autorité environnementale dans l'avis du 24 novembre 2022 [B39], un mémoire de réponses a été rédigé [B40]. Les modifications faites en conséquence dans le dossier (à savoir les pièces : La Demande et Annexe 4) sont signalées dans le corps de texte en violet.

- **DES PIECES COMPLEMENTAIRES :**

Il s'agit des études ayant servi à la réalisation du dossier.

Elles sont listées dans la bibliographie ci-après.

A la demande de l'Autorité environnementale, les MDPAs ont rédigé un livret de synthèse des différentes études de la bibliographie, afin de faciliter la recherche de données pour le lecteur.

# Bibliographie

## Extrait de la bibliographie du dossier déposé en 2015 [références : 1 à 86] :

- [1] StocaMine – « Le stockage en mine de déchets industriels » - Février 1996
- [3] Institut de physique du globe de Strasbourg – « Estimation des mouvements sismiques à la cote 500 m » - Document non daté (1995)
- [4] Ecole des Mines de Paris - P. Combes, E. Ledoux – « Etude de sûreté d'un projet de stockage de déchets toxiques dans la Mine Amélie. Approche des problèmes liés à l'hydrologie » - Document non daté (antérieur à février 1997)
- [14] INSA division Polden – « Réalisation d'un état initial du site de stockage de déchets industriels de StocaMine » - Décembre 1998
- [16a] ERM France – « Evaluation des risques sanitaires : site de Wittelsheim, bilan des émissions au jour et en fond de mine » - 20 février 2003
- [16b] ERM France – « Evaluation des risques sanitaires : site de Wittelsheim » - 30 mars 2003.
- [28] MICA Environnement – « Etude géologique, hydrogéologique et géotechnique du centre de stockage de StocaMine, Wittelsheim (Haut Rhin) » - Avril 2004
- [30] BMG Engineering AG – « Stockage souterrain de Wittelsheim : évaluation des risques suite au confinement de déchets dans la mine. Risques dus aux substances chimiques » - Juillet 2004
- [37] CESAME – « L'ennoyage de la mine de potasse - Secteur Ouest » – Septembre 2006
- [39] CESAME – AB/1143/04/08 – « L'ennoyage des mines de potasse - Dossier commun : secteurs Est et Ouest » – Avril 2008
- [50] INERIS - DRS-10-108130-03801A – « Stockage souterrain de StocaMine (68) - Synthèse critique des études hydrogéologiques sur l'ennoyage du site » – 30 mars 2010
- [53] INERIS - DRS10-108130- 14273A, GHOREYCHI M. – « Etude géomécanique du stockage de StocaMine » - Décembre 2010
- [55] INERIS - DRS-10-108130-12810B, GOMBERT P. – « Stockage souterrain de StocaMine (68) - Etude hydrogéologique de l'ennoyage du site » – Mars 2011
- [56] INERIS - DRC-10-108130-12610B, HENNEBERT P. – « StocaMine - Evaluation du terme source dans le scénario du stockage illimité : calculs des quantités de contaminants stockés, et des concentrations potentielles en solution et en phase gazeuse en cas d'ennoyage » - Novembre 2011
- [62] BRGM - RP-60256-FR – « Modélisation d'une fuite de saumure à partir du site de stockage souterrain de StocaMine : simulation d'un 5<sup>ème</sup> scénario » – Octobre 2011
- [67] INERIS - DRS-11-108130-10474A – « Estimation de la convergence du sondage W3 et des trous de dégazage au toit du stockage de StocaMine » – 05/10/2011
- [69] INERIS - DRC-12-108130-00744B, QUIOT F. – « Stockage souterrain de STOCAMINE (68) - Impact potentiel du stockage sur la ressource en eau dans le cadre du scénario de stockage illimité » - Janvier 2012
- [71] INERIS - DRC-12-108130-00306C, HULOT C. – « Stockage souterrain de STOCAMINE (68) Impact potentiel du stockage sur la santé des populations (hors travailleurs) dans le cadre du scénario de stockage illimité, tenant compte des impacts potentiels sur la ressource en eau et le milieu air extérieur » – Février 2012
- [72] INERIS – DRS-12-108130-01167C – « Moyens de maîtrise des risques dans l'option de stockage illimité à StocaMine » - 09 novembre 2012

- [78] ITASCA – « Etude de l'évolution de la perméabilité du sel » – Septembre 2013
- [80] INERIS – DRC-13-140901-10732A – « Modélisation complémentaire du terme source en fonction des scénarios de déstockage étudiés (5) - Tracé des panaches consécutifs à ces 5 scénarios » – 25 octobre 2013
- [86] ITASCA - CAMUSSO M. – « Stockage de Wittelsheim, étude de comparaison entre les barrages en bentonite et les barrages en béton Sorel » – Janvier 2015

**Pièces complémentaires au dossier de 2016 [références : Ax] :**

- [A3] ARTELIA, K-UTEC & IfG – n°8410973 – « Dossier de prolongation pour une durée illimitée de l'autorisation du 03 février 1997 relative au stockage souterrain de produits dangereux non radioactifs - Tierce expertise - Rapport hydraulique » – Mai 2016
- [A4] K-UTEC – « Evaluation des données, rapports et expertises d'inventaire existants pour les substances dangereuses stockées dans l'ancien site de stockage souterrain de déchets StocaMine, et leur potentiel de mobilisation après le confinement/la fermeture du site minier » – 2 mai 2016
- [A5] ARTELIA, K-UTEC & IfG – n°8410973 K-UTEC – « Dossier de prolongation pour une durée illimitée de l'autorisation du 03 février 1997 relative au stockage souterrain de produits dangereux non radioactifs - Tierce expertise – Rapport géomécanique » – Mai 2016
- [A6] ARTELIA, K-UTEC & IfG – n°8410973 – « Dossier de prolongation pour une durée illimitée de l'autorisation du 03 février 1997 relative au stockage souterrain de produits dangereux non radioactifs - Tierce expertise - Note relative à la réévaluation des quantités en contaminants » – Avril 2016
- [A7] INERIS – DRS-16-157108-05017A – « Réponse aux sollicitations de l'Autorité Environnementale et du tiers expert » – 01 juin 2016
- [A8] ITASCA – 16R-006A1 – « Evaluation des flux potentiels de saumure contaminée en considérant le remplissage des blocs vides du stockage avec des havrils de sel et des barrages en béton spécial » – 03 juin 2016
- [A15] MDPA – « Dossier de demande d'autorisation pour la prolongation, pour une durée illimitée, de l'autorisation de stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs (StocaMine, Wittelsheim) - Mémoire complémentaire répondant aux demandes du Préfet et à l'avis de l'Autorité Environnementale » – 29 juin 2016

**Nouvelles pièces du dossier de 2022 [références : Bx] :**

- [B1] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A104101 – « Volet 1 – Elimination des déchets déstockés » version C - 30/09/2020
- [B2] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A105231 – « Volet 2 – Evaluation des risques sécurité et environnementaux » version C - 30/09/2020
- [B3] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A105278 – « Volet 3 – Etude des techniques à mettre en œuvre et de leur sécurisation, prise en compte des contraintes de la mine » version C - 30/09/2020
- [B4] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A105573 – « Volet 4 – Etude logistique et planification » version D - 30/09/2020
- [B5] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A104429 – « Volet 5 – Analyse des conséquences sur le projet de confinement » version C - 30/09/2020

- [B6] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A104344 – « Volet 6 – Mise en situation des équipements pour un horizon de 2027 » version D - 30/09/2020
- [B7] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A105843 – « Volet 7 – Etude des risques généraux et de leurs barrières » version C - 30/09/2020
- [B8] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A105393 – « Volet 8 – Inventaire des démarches administratives, de leurs délais et des conditions de réussite de ces démarches » version D - 30/09/2020
- [B9] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A105892 – « Volet 9 – Elaboration du budget » version C - 30/09/2020
- [B10] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A106472 – « Définition du scénario S4 » version C - 30/09/2020
- [B11] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A104806 – « Volet hydrogéologique » version C - 30/09/2020
- [B12] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A105284 – « Synthèse cartographique de l'étude » version C - 30/09/2020
- [B13] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A106983 – « Scénario S5 » version A - 09/10/2020
- [B14] Rapport d'étude Antea Group – Tractebel A107120 – « Scénario S6 » version B - 28/10/2020
- [B15] BRGM – RR-40335-FR – « Modèle de la nappe d'Alsace - Projet de développement 312 » - Rapport final – Décembre 1998
- [B16] BRGM – RP-55056-FR – « Modélisation des langues salées du Bassin potassique » – Novembre 2006
- [B17] BRGM – RP-54389-FR – « Modélisation de la salure profonde au droit et en aval du bassin potassique » – Juin 2006
- [B18] BRGM – « Les effondrements dus à l'exploitation du sel » – 2009
- [B19] MDPA – « Travaux de remblayage du sondage W3, note interne » – Janvier 2016
- [B20] CURIUM - Rapport de fin de chantier « Déstockage de déchets mercuriels du site StocaMine » - Juin 2018
- [B21] MDPA - Phasage du remblayage – Avril 2019
- [B22] MDPA - Planning des travaux – Février 2023
- [B23] BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS - Plan des installations de surface – 2020
- [B24] BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS - Plan en coupe des installations de surface – 2020
- [B25] BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS - Plan Assurance Qualité global du chantier – Février 2021
- [B26] Composition des remblais et des bétons (extraits documents BOUYGUES) - 2022
- [B27] ERCOSPLAN – « Concept technique de scellement des galeries d'accès du site de stockage souterrain de déchets StocaMine et de mise en place de matériau de remblayage dans certaines zones du site de stockage » – 2019
- [B28] MDPA / EG DRILL CONSEIL – « Etude préliminaire Forage de décompression » – 2020
- [B29] CESAME – « Suivi des niveaux de surface et des niveaux d'ennoyage » – 2020
- [B30] CESAME – « Suivi des niveaux de surface et des niveaux d'ennoyage » – 2021
- [B31] Rapport de mesures SOCOTEC – Concentrations en sortie du puits Else - Février 2021
- [B32] BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS – Etat initial sonore – Septembre 2020

- [B33] Arrêté du 26 août 2011 relatif au transfert de la propriété des installations et immeubles de la société anonyme des Mines de potasse d'Alsace à l'Etat
- [B34] ITASCA – « Etude de synthèse du comportement à long terme du stockage avec évaluation des flux potentiels de saumure contaminée et de l'efficacité des barrages de confinement » – Septembre 2020
- [B35] CURIUM – « Etude d'expertise sur les sels cyanurés présents dans le stockage souterrain » - 2020
- [B36] Antea Group – Monographies des 50 ETM considérés comme mobilisables dans la saumure - 2022
- [B37] EOST – Courrier du 19/01/2022
- [B38] BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS – Déclaration ICPE pour le chantier
- [B39] Avis de l'Autorité environnementale du 24/11/2022 sur le dossier déposé le 04/06/2022
- [B40] Mémoire de réponses à l'avis de l'Autorité environnementale
- [B41] INERIS – 216503-2759285-v2.0 – « Etude éco-toxicologique des composants de déchets susceptibles de polluer la nappe ou les sols » - Janvier 2023
- [B42] INERIS – 217537-2759347-v1.0 – « Etude d'impact des séismes sur les puits de StocaMine » - Février 2023

## Lexique

<b>Aérage</b>	Ventilation des travaux souterrains – action de faire circuler l'air dans les galeries et chantiers
<b>Affaissement</b>	Descente des terrains de surface au-dessus d'une exploitation minière
<b>Anhydrite</b>	Formations géologiques issues de l'évaporation d'eau salée contenant différents types de sel.
<b>Aquifère</b>	Terrain poreux ou fissuré, perméable, susceptible d'autoriser l'existence d'une nappe d'eau souterraine ; par extension, parfois employé pour désigner la nappe souterraine
<b>Argile</b>	Matériau fin, constitué de feuillets, qui ne laisse pas passer l'eau
<b>Bentonite</b>	Argile colloïdale appartenant à la famille des smectites et présentant des propriétés gonflantes en milieu humide. Le débouché le plus important de la bentonite se situe dans les techniques du génie civil, particulièrement dans l'étanchéité des édifices, la construction de digues, la pose de canalisations, l'édification de tunnels, l'injection de vides souterrains que l'on souhaite combler, la réalisation de fondations. La bentonite est conditionnée pour cet usage en bâtons (ou granulés) et fournit une obturation hydrologique sûre. Dans les barrages souterrains elle est utilisée en mélange avec du sable, sous forme de briques.
<b>Big Bag</b>	Gros sac très résistant servant au transport de matériaux lourds (déchets, gravas, ...). Pour les déchets, il est constitué d'une double enveloppe.
<b>Bure</b>	Voie verticale, souvent armée comme un puits, qui ne débouche pas au jour
<b>Carreau de mine</b>	Espace où sont regroupés les bâtiments de gestion, d'entretien, de stockage, des matériels et produits d'extraction
<b>Cendres</b>	Particules non combustibles entraînées par les fumées lors de la combustion du charbon pulvérisé dans les chaudières des centrales thermiques. Ces résidus de combustion sont récupérés dans des filtres et peuvent notamment être utilisés pour la fabrication de bétons spéciaux. En effet l'utilisation des cendres volantes dans le béton permet notamment de réduire la chaleur d'hydratation, d'améliorer la maniabilité du béton, d'améliorer l'acquisition des performances mécaniques à long terme, d'améliorer la durabilité
<b>Cuvelage</b>	Revêtement, en bois, en fonte, en maçonnerie ou en béton, des parois intérieures des puits et des galeries (soutènement) de mines pour éviter les éboulements. Le cuvelage a aussi pour fonction de faciliter l'aérage en diminuant les pertes de charges (les parois lisses exerçant moins de résistance à l'air), de limiter les venues d'eau dans le puits s'il s'agit d'un cuvelage étanche résistant à la pression hydrostatique (pression exercée par l'eau)
<b>Diapirisme</b>	Phénomène géologique de remontée d'un matériau plastique au travers de formations plus denses. C'est ainsi que de grosses masses de sel peuvent remonter à travers les terrains de recouvrement.
<b>Évaporites</b>	Terme général désignant les dépôts riches en chlorures et sulfates alcalins. La précipitation de ces sels se produit par évaporation intense, dans des lagunes, bras de mer ou lacs salés. Par ordre de cristallisation, cela aboutit aux principaux minéraux suivants : gypse, anhydrite, sel gemme (ou halite), carnallite, chlorure de potassium (ou sylvite)
<b>Exhaure</b>	Action d'évacuer les eaux d'infiltration d'une mine, en général par pompage
<b>Fluage</b>	Déformation continue dans le temps, d'un matériau soumis à une contrainte constante et une température donnée
<b>Foudroyage</b>	Eboulement provoqué volontairement à l'arrière d'un front de taille, ou dans un chantier dont l'exploitation est achevée et qui permet de stabiliser les terrains en comblant les vides
<b>Grisou</b>	Mélange gazeux inflammable composé surtout de méthane, qui se dégage parfois dans les mines (principalement de charbon)
<b>Mur</b>	En terme minier, le mur désigne le sol d'une infrastructure souterraine (chambre, galerie, ...) mais également la surface inférieure d'une formation géologique
<b>Noyau</b>	Partie centrale située au milieu d'un autre objet. Dans le cas d'un barrage, il s'agit de la partie centrale la plus étanche.

<b>Perte de charge</b>	En mécanique des fluides (liquide – gaz), la perte de charge correspond à la dissipation, par frottements, de l'énergie mécanique d'un fluide en mouvement sous forme de chaleur. Pour permettre au fluide de se déplacer, cette énergie doit être compensée. C'est pourquoi on l'exprime souvent sous forme d'une pression ou d'une hauteur de colonne de fluide
<b>Pilier</b>	Volume de minerai non abattu participant au soutènement du chantier
<b>Pilote</b>	Dispositif-test reproduisant le fonctionnement d'un dispositif de plus grande ampleur. Il présente l'intérêt de pouvoir évaluer la faisabilité et vérifier les attentes dans le cadre d'un projet nécessitant d'importants travaux
<b>Porosité</b>	Ensemble des vides (pores) d'un matériau solide. Ces vides sont remplis par des fluides (liquide ou gaz). C'est une grandeur physique qui conditionne les capacités d'écoulement et de rétention d'un substrat.
<b>Recette</b>	Lieu où se trouvent les dispositifs assurant la manutention des produits et du matériel aux abords du puits
<b>Saumure</b>	Eau à forte concentration en sel
<b>Sel et roches salifères</b>	<p>Le sel sous forme de roche est un matériau imperméable. L'eau peut attaquer le sel mais une fois saturée, un équilibre se crée et l'eau ne circule pas. Même l'air ne peut pas traverser un massif de sel.</p> <p>La plaine d'Alsace correspond à un très ancien fossé d'effondrement. Il y a plusieurs millions d'années les terrains s'affaissaient ce qui a permis à la mer de pénétrer dans ce secteur. L'évaporation de l'eau de mer a laissé du sel qui s'est accumulé sur plusieurs centaines de mètres d'épaisseur.</p> <p>L'évaporation de l'eau donne plusieurs types de roche : le gypse (sulfate de calcium), le sel gemme (chlorure de sodium, autre nom halite), les sels de magnésium et chlorures de potassium (potasse autre nom sylvinite), .... Suivant les éléments chimiques contenus, la roche prend des teintes variées (violet, orange, ...).</p>
<b>Serrement</b>	Ouvrage permettant d'obturer une galerie
<b>Soutènement</b>	Dispositif de soutien des parois
<b>Stot</b>	Volume de minerai laissé en place pour protéger une voie ou une installation du fond ou de la surface
<b>Toit</b>	En terme minier, le toit désigne le plafond d'une infrastructure souterraine (chambre, galerie, ...) mais également les terrains situés au-dessus d'un gisement, d'une formation ou d'une couche géologique
<b>Voie</b>	Nom général désignant tout ouvrage de communication souterraine

## Liste des acronymes

<b>ADMS</b>	Atmospheric Dispersion Modeling System (logiciel de modélisation de dispersion atmosphérique)
<b>AE</b>	Autorité Environnementale
<b>AEP</b>	Alimentation en Eau Potable
<b>AM</b>	Arrêté Ministériel
<b>ANSES</b>	Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
<b>AP</b>	Arrêté Préfectoral
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>ASPA</b>	Association pour la Surveillance et l'étude de la Pollution atmosphérique en Alsace
<b>ATSDR</b>	Agency for Toxic Substances and Disease Registry
<b>BASIAS</b>	Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
<b>BASOL</b>	Sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif
<b>BTEX</b>	Benzène-Toluène-Ethylbenzène-Xylènes
<b>BRGM</b>	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
<b>CLE</b>	Commission Locale de l'Eau
<b>CMA</b>	Concentration Moyenne dans l'Air
<b>DCE</b>	Directive Cadre sur l'Eau
<b>DDA</b>	Dossier de Demande d'Autorisation
<b>DDT</b>	Direction Départementale des Territoires
<b>DIR</b>	Direction Interdépartementale des Routes
<b>DJE</b>	Dose journalière d'exposition
<b>DPSM</b>	Département Prévention et Sécurité Minière
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>EI</b>	Etude d'Impact
<b>EFSA</b>	European Food Safety Authority
<b>EP</b>	Eaux Pluviales
<b>EPI</b>	Equipement de Protection Individuelle
<b>EQRS</b>	Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires
<b>ERI</b>	Excès de Risque Individuel
<b>ERP</b>	Etablissements Recevant du Public
<b>ERS</b>	Evaluation des Risques Sanitaires
<b>ETM</b>	Eléments Traces Métalliques
<b>EU</b>	Eaux Usées
<b>GE</b>	Région Grand-Est
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GNR</b>	Gazole Non Routier
<b>ICPE</b>	Installation Classée Pour l'Environnement
<b>IGN</b>	Institut national de l'information géographique et forestière
<b>INERIS</b>	Institut National de l'Environnement industriel et des RISques
<b>INRA</b>	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques

<b>IOTA</b>	Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à la loi sur l'eau
<b>IPCS</b>	International Program on Chemical Safety
<b>LD</b>	Limite de Détection
<b>LQ</b>	Limite de Quantification
<b>MDPA</b>	Mines de Potasse d'Alsace
<b>NQE</b>	Norme de Qualité Environnementale
<b>OEHHA</b>	Office of Environmental Health Hazard Assessment
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>PL</b>	Poids-Lourds
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PPRn</b>	Plan de Prévention des Risque naturels
<b>PPRt</b>	Plan de Prévention des Risques technologiques
<b>QD</b>	Quotien de Danger
<b>RIA</b>	Robinet d'Incendie Armé
<b>RIVM</b>	RijksInstituut voor Volksgezondheid & Milieu (National Institute of Public Health and the Environment, Pays-Bas)
<b>RNT</b>	Résumé Non Technique
<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
<b>SIS</b>	Secteur d'Information sur les Sols
<b>SPR</b>	Site Patrimonial Remarquable
<b>SRCE</b>	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
<b>STEP</b>	STation d'EPuration
<b>US EPA</b>	Environmental Protection Agency of United States
<b>VL</b>	Véhicules Légers
<b>VLE</b>	Valeurs Limites d'Emissions
<b>VTR</b>	Valeur Toxicologique de Référence
<b>ZER</b>	Zones à Emergence Réglementée
<b>ZICO</b>	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
<b>ZNIEFF</b>	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique